

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHRONIQUE

Ouf! la « saison politique est close! Le fracas des chaudes batailles s'apaise peu à peu; les professions de foi, les programmes, les promesses des rutilantes affiches s'effacent sur les murailles presque aussi vite que de la mémoire d'un candidat nationaliste. Les gens heureux — ceux qui ne sont pas journalistes — s'en vont à la campagne ou poussent la verdure et les fleurs pour oublier la campagne électorale où ne pousse guère que la carotte.

Devant sa feuille de papier blanc, lui, le malheureux journaliste, il baye, l'âme vague, le cerveau troublé, légèrement ahuri, comme s'il venait d'entendre un discours de M. Claret!

Trêve — puisque c'est le seul moyen qu'il ait d'en jouir — à ces plaisirs défendus, à toutes ces choses bêtées et jolies: les sources qui murmurent, les oiseaux qui chantent, les fleurs qui sentent bon et balancent au souffle du zéphir leurs corolles embaumées.

Vous voyez! Tout y est! Les « sources murmurantes », le « souffle du zéphir », les « corolles embaumées », etc., tout ce matériel usé, ce bric-à-brac suranné et charmant, ces « chevilles » chères aux poètes essoufflés ou au collégien qui versifie à l'intention de sa cousine.

C'est pourtant là où la pensée du journaliste va se rafraîchir un instant; à ce vieux fond de poésie champêtre qui émeut toujours quelque fibre au fond du cœur, qui semble naif et simple parce qu'il est naturel et vieux parce qu'il est immortel.

Ah! c'est que, rivé à sa table, étouffant sous le gaz, dans la salle de rédaction, parmi le fatras amoncelé des papiers, journaux, livres, revues, dictionnaires, pots à colle, grands ciseaux ou annuaires, le journaliste prend sa revanche en vagabondant ainsi derrière ses désirs d'air pur, de larges horizons et de liberté. Il se paie en illusions, cette fausse monnaie de l'esprit, la seule permise aux pauvres diables, ce que les autres s'offrent en riantes réalités.

Plus que Jenny l'ouvrière, il devient idyllique, godiche et sentimental et se complait dans cette rêverie reposante. Minutes délicieuses, toutes frémissantes de mille sensations confuses et douces; mais si légères, si vite envolées qu'on ne peut jamais les fixer ni les saisir par leurs ailes fragiles.

De là, je retombe tout à plat sur ma chronique qu'il faut faire. C'est une chute à se casser le nez.

Heureusement, ce fâcheux accident m'est épargné, rien n'est venu détruire la parfaite harmonie de mon visage et après avoir secoué cette malencontreuse nostalgie, me voici tout prêt à continuer.

Mais je m'avise que, sauf les élections dont je n'ai aucune envie de parler, il n'y a rien de bien particulier en notre vieille cité.

Je ne vois guère à signaler que l'épidémie périodique des distributions de prix et les flots d'éloquence sous lesquels on submerge les « potaches » comme pour leur faire un peu moins regretter le « bahut » et apprécier davantage les vacances.

Chaque fois qu'il est question de ces cérémonies que je ne peux m'empêcher de trouver bizarres, il me revient à l'esprit une scène cruelle dont je fus témoin dans un lycée du Midi. Au début de cette année scolaire, était arrivé en rhétorique, un jeune homme, maigriot et pâle, grand à pouvoir jouer les Déroulède, avec des bras tombant jusqu'aux genoux, vêtu toujours de façon burlesque. Il se rendit immédiatement célèbre pour la maîtrise avec laquelle il se classait immanquablement premier à toutes les compositions. Au jour de la distribution, à laquelle j'assistai comme élève de troisième, il recueillit naturellement tous les lauriers.

Mais sa famille eut la fâcheuse idée de vouloir l'endimancher pour faire honneur aux gros messieurs qui allaient le couronner.

Quand son nom retentit pour la première fois, on vit gravir les degrés de l'estrade solennelle par une sorte de Jeannot d'opéra comique, sanglé d'un tout petit veston bleu de roi aux larges boutons dorés, aux manches courtes et étriquées, saucissonné dans une sorte de large pantalon, jaune à faire pâlir Rochefort. Jamais Brasseur lui-même ne pourrait rendre l'allure dégingandée et béate de ce

pauvre diable qu'on eût cru paré pour une mascarade.

Un immense éclat de rire l'accueillit et tout le long des fauteuils chargés d'uniformes, les messieurs officiels s'esclaffaient dans leurs mouchoirs.

Parvenu sur l'estrade, le malheureux, ahuri, ne savait où aller ni que faire. La lecture du palmarès continuant, où son nom revenait sans cesse, un maître d'étude le conduisit chaque fois devant une « autorité » qui le félicitait, le recouronnait et lui rechargeait les bras d'un nouveau prix. Enfin, comme la gaité augmentait, il prit le parti de redescendre à grand train l'escalier et s'empêtrant dans ses lauriers et ses livres qu'il laissa choir, il roula les derniers degrés sous cette charge d'une gloire scolaire déjà trop lourde pour lui.

Il se releva aussitôt, ne ramassant que son chapeau et s'enfuit, pleurant bien plus certes de la cruauté de ses méchants camarades que de la joie de ses succès.

Est-ce cette scène qui m'a fait prendre en peu d'estime ces cérémonies ou bien sont-ce les discours qu'on y prononce, je n'en sais rien; mais j'ai vu aussi tant de malheureux potaches en sortir sans récompense et grondés par leurs mamans, boudés par leurs sœurs, menacés de mille punitions pour les vacances, que j'ai pris la décision, si jamais le hasard me faisait présider une distribution, d'y prononcer mon speech en faveur de ceux qui n'ont pas de prix.

Je vous assure qu'il y a mille choses à dire là-dessus et pas plus ennuyeuses que celles qu'on débite habituellement.

Des gens à qui je ne décernerai pas de prix, par exemple, ce sont les membres de la Cour de Cassation. Vous avez pu voir que ces magistrats, les plus élevés de France, ceux qui représentent la plus haute autorité judiciaire du pays, ont trouvé le moyen de se réunir en Assemblée générale pour décider qu'un innocent avait été injustement condamné mais qu'il resterait condamné tout de même.

Il s'agissait du malheureux instituteur Lefebvre frappé, en 1874, d'une peine de 15 années de bagne pour un incendie qu'il n'avait pas allumé.

L'avocat général M. Mérillon, a proclamé son innocence; le rapporteur M. Alphandéry l'a fait avec non moins de force, tous deux appuyant la demande de révision. L'arrêt lui-même ne conteste pas l'injustice de la condamnation et l'erreur judiciaire commise et il conclut... au rejet de la révision.

Ah! ça je me demande de quel droit nous nous raillons du Brid'oison de Beaumarchais? M. Lefebvre est reconnu innocent par tout le monde, même par les juges qui le récondamnent, et tout l'appareil judiciaire mis en branle n'arrive qu'à confirmer l'iniquité.

Cela prouve d'abord que la justice et la loi sont deux choses trop souvent différentes; mais il y a quelque imprudence à faire cette preuve de façon si éclatante.

Etre innocent ne suffit plus pour se trouver à l'abri des lois, il faut l'être dans les fôôôôôôô prescrites par le Code.

— Mon ami, dit la Cour de Cassation à M. Lefebvre, ce n'est pas vous qui êtes un incendiaire, nous n'en disconvions point. C'est un autre. Mais cet autre, le coupable, a respecté les formes; il a fait la nique aux gendarmes et le pied de nez au juge d'instruction.

Les juges qui vous ont condamné sont peut-être des misérables; mais ce sont des misérables qui ont tenu compte des formes. Il n'y a rien à reprendre à leur conduite, ils n'ont enfreint aucun article de notre Code.

Mais vous, gros naïf, vous avez cru qu'il suffisait d'être innocent, et vous vous êtes contenté de l'être; comme ça tout simplement. Ah! mais où irions-nous s'il était permis à chacun d'être innocent à sa façon. Ce serait l'anarchie. La loi a sagement prescrit comment et dans quelles conditions il fallait l'être. Allez apprendre la loi, monsieur, et revenez quand vous aurez conformé votre conduite à ses instructions. Vous comprenez que la société serait bouleversée si nous rendions justice à un innocent en dépit des « motifs juridiques » qui s'y opposent. Ah! les « motifs juridiques » voilà la chose respectable et sacrée, et dussions-nous voir tous les innocents au bagne et tous les assassins sur le boulevard nous ne les enfreindrions jamais. C'est ainsi monsieur, qu'on fait une bonne société.

Moyennant quoi, Lefebvre aura en outre à payer les frais causés par ce procès inique. Si après ça nous n'avons pas au cœur le plus saint respect pour « l'autorité de la chose jugée » et si nous manquons de déférence aux porteurs de toges ou de simarres, il est des gens qui trouveront que nous avons l'esprit mal fait.

Emile LAPORTE.

L'organisation du Parti Radical

Le Comité du Parti Républicain Radical Socialiste vient d'adresser aux membres adhérents de provinces la lettre suivante :

Monsieur et cher collègue,

Dans sa séance du 22 juin dernier, présidée par M. Brisson, le Congrès a décidé que le comité exécutif serait chargé d'organiser la propagande dans les départements et il a ainsi précisé la tâche de chacun des délégués du comité exécutif.

Art. 4. — Chacun des délégués du Comité exécutif devra provoquer la formation de la Fédération départementale qu'il représente en convoquant les divers groupes démocratiques, comités, loges, sou des écoles, et autres organisations du département, et amener ainsi la formation du parti dans l'ensemble et sur tous les points des départements.

Le comité exécutif me charge de vous prier de procéder le plus rapidement possible à cette fédération dans le département de... que vous représentez dans son sein et il pense que la session d'août du Conseil général vous en fournira une excellente occasion.

Le comité exécutif vous prie également de provoquer la création des comités adhérents à notre parti dans les communes de votre département où il n'en existe pas. Il vous sera très reconnaissant des efforts que vous voudrez bien faire pour accomplir cette double mission et je vous serais bien obligé de me faire connaître, pour que je les lui transmette, les résultats de vos démarches.

Veillez agréer, Monsieur et cher collègue l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le chef des services administratifs,
L. BONNET.

Au Transvaal

Les Afrikanders du Cap fusillés

Les autorités anglaises du Cap ont pris la décision d'user de rigueur contre les Afrikanders soupçonnés d'avoir pris parti pour leurs frères des deux républiques. Il y a eu, on le sait, plusieurs exécutions capitales. Au mois de mars dernier, un train ayant déraillé à Taaiboschsiding, les Anglais soupçonnèrent les habitants des environs d'avoir fait le coup et en arrêtèrent cinq. Trois furent fusillés, les autres condamnés à la prison.

Or, le commando Malon a publié un rapport d'où il résulte que ce sont ses hommes qui ont fait sauter le train et que les cinq personnes condamnées étaient innocentes.

« Je suis seul responsable, dit-il, du déraillement du train et des morts qui en ont été la conséquence. La condamnation de ces cinq personnes constitue donc une injustice criante.

» Comme il m'est impossible, dans les circonstances actuelles, de m'adresser directement à l'autorité militaire anglaise, je désire porter ces faits à sa connaissance, en leur donnant une grande publicité, et la mettre ainsi à même de prendre des mesures pour empêcher le retour de semblables injustices. »

Il faut se souvenir qu'un des griefs le plus souvent invoqués par les Afrikanders contre les Anglais, encore aujourd'hui, c'est la pendaison de cinq Boers en 1811. Le commandant Malon a, lui, évidemment la conviction que les exécutions actuelles lui amèneront des recrues nombreuses.

Mort de l'Impératrice Frédéric

L'impératrice Frédéric est morte lundi soir, à 6 heures 25. Elle était en agonie depuis le matin 10 heures. De ce moment-là, elle n'a plus reconnu personne.

Au moment où elle rendait le dernier soupir, elle était entourée de l'empereur et de tous les membres de la famille impériale.

SA BIOGRAPHIE

L'impératrice douairière d'Allemagne veuve de Frédéric III, est née à Windsor le 21 novembre 1840. Elle est le premier enfant du prince Albert de Saxe-Cobourg et de la défunte reine Victoria, souveraine d'Angleterre. Elle se nomme Victoria-Adélaïde-Marie-Louise. Le 25 janvier 1858, elle épousa Frédéric-Guillaume, prince royal de Prusse, et le 27 janvier 1859, elle mit au monde un prince, qui est aujourd'hui l'empereur Guillaume II.

L'impératrice Frédéric s'occupait de politique. Les beaux-arts l'intéressaient aussi beaucoup. Elle était, d'ailleurs, peu aimée en Allemagne, où on l'appelait l'Anglaise, et quand son mari Frédéric III mourut en 1888, le nouveau souverain allemand, son propre fils, Guillaume II, s'arrangea de façon pour qu'elle voyageât le plus possible. Il y a douze ans, l'impératrice Frédéric avait fait un court séjour à Paris, séjour qu'on lui conseilla d'abréger encore.

INFORMATIONS

Les recettes burialistes

Il est aujourd'hui certain que le ministre des finances compte réorganiser prochainement les recettes-burialistes.

Actuellement, les receveurs-burialistes sont régis par la loi de 1816, dont beaucoup de prescriptions sont surannées, qui ne leur accorde ni traitement fixe ni retraite, et n'a aucune considération pour la durée de leurs services. D'ailleurs, aucune réglementation n'existe. Il n'y a pas, non plus, d'heures de bureau déterminées. Les recettes devraient être accessibles depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, aux termes de la loi de 1816. Dans la pratique, elle sont ouvertes de neuf heures du matin à six heures dans les villes. Il importe, pour le personnel administratif comme pour le public, que cet arbitraire ait un terme.

Les vingt-huit jours et les vendanges

M. Dupuy, ministre de l'agriculture, vient d'adresser la lettre suivante à M. Henri Ricard, député de la Côte-d'Or :

« Monsieur le Député,

» Vous avez bien voulu me transmettre et signaler à mon attention un vœu émis par la Société vigneronne de l'arrondissement de Beaune, tendant à obtenir « que la période » d'instruction de vingt-huit jours soit avancée de huit jours pour permettre aux propriétaires vigneronnes d'être de retour chez eux à l'époque des vendanges ».

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait parvenir le vœu dont il s'agit à M. le ministre de la guerre, en le priant de l'examiner avec la plus bienveillante attention.

» Veuillez agréer, etc. »

Il faut espérer que le ministre de la guerre prendra en considération les desiderata des vigneronnes que retient à la caserne la période des 28 jours alors que les vendanges commencent.

Les wagons de fumeurs

Le ministre des travaux publics a adressé la circulaire suivante aux administrateurs des compagnies de chemins de fer :

« Messieurs,

» Aux termes de l'article 58 paragraphe 4 de l'ordonnance du 15 novembre 1846 modifiée par le décret du 1^{er} mars 1901, il est défendu de fumer dans les voitures, exception faite des compartiments portant la plaque indicative : « Fumeurs ». Je n'exigerais pas, quant à présent, l'exécution absolue de cette prescription pour toutes les voitures et dans tous les trains, afin de ne pas modifier trop profondément et sans transition les usages établis, mais j'ai décidé qu'elle serait appliquée dès maintenant à un certain nombre de voitures entrant dans la composition des trains qui effectuent de longs trajets, 200 ou 250 kilomètres et plus. J'examinerai ultérieurement s'il convient d'étendre la mesure et même de la généraliser. Je donne des instructions au service du contrôle pour qu'il désigne, après entente avec votre compagnie, les voitures qui seront soumises au nouveau régime et qui porteront la mention très apparente : « Défense de fumer ». Vous aurez d'ailleurs à augmenter, en tant que de besoin, le nombre des compartiments réservés aux fumeurs.

» Recevez, etc.

» Pierre BAUDIN.

Condamnations à mort

La cour d'assises de la Corse, siégeant à Bastia, vient de prononcer 7 condamnations à mort.

Les coupables se nomment : Simonpiétri, Tomasini, Marioni, Paoli, Tramon, Eccico, Orsetti, tous inculpés d'assassinat.

CHRONIQUE LOCALE

Conseils d'arrondissement

Les Conseils d'arrondissement sont convoqués le 12 août prochain, pour la première partie de leur session, et le 23 septembre pour la deuxième partie, la durée de chacune de ces sessions ne pouvant excéder cinq jours.

Réunion générale des cantonniers du département du Lot

Une réunion générale des cantonniers et chefs cantonniers du département du Lot aura lieu à Cahors, le 15 août prochain, à 10 heures du matin dans la salle du Théâtre, mise gracieusement à la disposition du comité par M. Costes maire de Cahors.

M. Jean Vésone, Directeur du journal *Le Cantonnier*, assistera à cette réunion. Des invitations ont été adressées à tous les sénateurs, députés et conseillers généraux du département.

Plus de 250 cantonniers et chefs cantonniers de l'arrondissement de Cahors ont déjà fait part de leur intention d'assister à la réunion générale ; dans ces conditions on peut compter qu'elle comprendra plus de quatre cents de ces modestes et dévoués serviteurs de l'Etat.

Un banquet, auquel assisteront les élus du département et les cantonniers qui se seront faits spécialement inscrire, suivra la réunion.

CAHORS

Laïcisations

En cette période de vacances, la préfecture, d'accord avec l'inspection d'académie, procède à quelques laïcisations ; mardi nous en avons annoncé quelques-unes ; d'autres le seront incessamment.

Peu à peu, « en temps opportun » dans les cantons, dans les communes, l'enseignement laïque sera substitué à l'enseignement congréganiste ; mais, il faut l'avouer, les laïcisations ne marchent pas à la vapeur !

Car l'œuvre de laïcisation est incomplètement faite dans notre département ; beaucoup d'écoles sont encore dirigées par des congréganistes, et nous trouvons avec tous les républicains qu'il serait temps que cet état de choses prit fin.

Peu à peu, nous dit-on, « en temps opportun » on y arrivera. Il y a vingt ans que ce refrain est servi.

Le Conseil général, l'année dernière, sur la proposition de MM. Talou et Vival a bien

manifesté sa volonté que toutes les écoles du département soient laïcisées dans un délai de trois ans, mais songez ! au train où nous allons, — en vulgaire, patache, hélas ! que n'emprunte-t-on l'automobile de l'aimable conseiller général de Puy l'Evêque !..... — à ce train là, disons-nous, il y a des chances pour que le délai soit largement dépassé !

Il y a cinquante et quelques écoles qui attendent la laïcisation et c'est à peine si cette mesure est appliquée à une douzaine, chaque année !

Enfin, ne récriminons pas trop ; l'année dernière, dans ces mêmes colonnes, nous avons mené vive campagne pour que satisfaction immédiate soit donnée aux républicains ; le Conseil général a pris une ferme décision que l'administration a paru accepter de bonne grâce ; aussi patientons : nous n'en avons maintenant que pour deux ans !.....

Mais, il y a 20 ans que la loi sur l'enseignement laïque est votée !!! B.

Aviron Cadurcien

Le programme des fêtes qu'organise l'Aviron Cadurcien, nous promet une des plus belles et agréables soirées que nous ayons eues à Cahors.

La fête nautique sera de beaucoup supérieure à celles que jusqu'ici il nous a été cependant donné d'admirer.

Rien n'a été négligé pour faire beau et bien.

C'est pourquoi nous n'avons qu'à souhaiter aux organisateurs des fêtes de dimanche, qu'un temps favorable qui puisse permettre la réalisation totale du programme que voici :

De 8 h. 1/2 à 10 heures : Concert-Festival sur le Lot, avec le gracieux concours de la *Musique militaire*, de la *Cigale Divonienne* et de l'*Orchestre symphonique*. — Brillant feu d'artifice.

A 10 heures : Grande farandole de bateaux illuminés. — Embrasement général de l'île de Cabessut.

A 10 heures 1/2 : Grand bal champêtre. — Bataille de confettis.

Nota. — La vente et l'usage des confettis qui devront être satinés et vendus par paquets unicolores sont rigoureusement interdits jusqu'à l'ouverture du bal.

Prix d'entrée unique : 0 fr. 30 par personne. — On trouvera des chaises dans l'enceinte.

Pour les cartes à l'avance, s'adresser au café Tivoli, aux bureaux de tabac du boulevard et de la rue de la Mairie.

Avis important. — Ainsi qu'on peut le voir par la lecture du programme ci-dessus la musique militaire ne jouera pas, dimanche soir, sur les allées Fénélon. Elle se fera entendre, ce soir-là, devant le garage de l'*Aviron Cadurcien*, à l'heure habituelle des concerts, c'est-à-dire de 8 h. 1/2 à 10 h.

Pour éviter l'encombrement qui pourrait se produire au guichet, la Société ne saurait trop engager le public à se procurer, à l'avance, des cartes d'entrée aux endroits désignés ci-dessus.

Dégradation militaire

Hier mercredi, à Toulouse, à 9 heures du matin, un détachement de chacun des corps de la garnison, sous le commandement d'un chef de bataillon, formaient le carré sur les allées Saint-Michel.

Le sergent Marty, du 7^e de ligne, amené de la prison militaire, était placé au milieu. M. l'adjudant greffier Amat, donne lecture du jugement du conseil de guerre qui a condamné ce sous-officier à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation militaire. Le commandant s'approche et lui dit : « Vous êtes indigne de porter les armes ; au nom du peuple français, nous vous dégradons. »

Les insignes militaires sont enlevés et, après qu'il a passé devant les troupes, l'ex-sergent est remis aux gendarmes, qui le conduisent à la prison civile.

Exactement assistaient à cette parade, une compagnie du 83^e d'infanterie, une compagnie du 126^e d'infanterie, une section composée de 24 canonniers du 18^e d'artillerie, une section composée de 24 canonniers du 23^e d'artillerie et tous les jeunes soldats de la garnison n'ayant pas 3 mois de présence sous les drapeaux.

Ces troupes étaient sous les ordres de M. le commandant Deschamps, du 126^e régiment d'infanterie.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 août 1901

Naissances

Parazines, Juliette-Marie-Louise, rue Fénélon, 11.

Parazines, Jean-Louis, rue Mascoutou, 48.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 août 1901

ABUS DE CONFIANCE, ESCROQUERIE

La femme Dantony, veuve Vigie, dite la Murgue, ou l'avocat de Labarre, est prévenue d'abus de confiance, d'escroquerie, au préjudice de diverses personnes.

Cette femme, qui s'occupe d'affaires, profite de la crédulité et de la naïveté de pauvres gens pour leur extorquer de l'argent.

A un nommé Cayral, depuis 1898 sous le prétexte de mener à bien une affaire de succession, elle lui soutira par petites sommes plus de 600 francs.

A une femme Arnaud, comme médicaments, elle vendit des drogues quelconques dont une, dit cette femme, la fit dormir pendant 8 jours.

La Murgue ayant demandé, dès le début de l'audience, le renvoi de l'affaire, et ne l'ayant pas obtenu, fait défaut.

Une douzaine de témoins sont entendus. Après quoi, la Murgue est condamnée à 3 mois de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 8 ET 11 AOUT 1901

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Allegro Militaire, | Sousa. |
| La Sirène, (Ouvverture) | Auber. |
| Rosée du Matin, (Valse) | Farbach. |
| Rigoletto, (Fantaisie) | Verdi. |
| Les Jolies Viennoises, (Valse) | Ziehrer. |
| Marche N° 1 | Schubert. |

Jeudi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — *Distribution des prix.* — Dimanche 4 août, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu dans la halle, artistement décorée à cet effet, la distribution solennelle des prix aux élèves des écoles laïques de Cazals, sous la présidence de M. Calmeilles, maire, officier d'Académie.

Disons tout d'abord que rien n'avait été négligé pour assurer le succès de cette fête de famille. Une scène admirable avait été dressée ; des guirlandes nombreuses, de la verdure, des fleurs, ornaient d'une façon ravissante la salle décorée avec un goût parfait. Des trophées de drapeaux égayaient de leurs vives couleurs les tentures sombres et les massifs de verdure. Pour être complet nous devons ajouter que la population s'est prêtée avec beaucoup de grâce à la réussite de cette fête en prêtant tout ce dont elle disposait. Aussi le succès a dépassé les espérances des plus optimistes. Cinq cents personnes, parents, amis de l'enseignement laïque ont tenu à rehausser de leur présence l'éclat de cette réunion.

L'espace restreint qui nous est assigné ne nous permet malheureusement pas de nous étendre sur les récitations enfantines, la pièce, les chœurs qui ont été exécutés avant la distribution des prix, qu'il nous suffise de dire que toutes les parties du programme ont été remplies à la satisfaction de tous.

M. Calmeilles, président, a prononcé un magnifique discours où il a donné des conseils excellents à ces jeunes enfants qui entrent dans la vie et qui auront à accomplir de grandes et belles œuvres et à faire acte de citoyens libres.

Nous ne pouvons terminer sans adresser à MM^{es} les institutrices et à MM. les instituteurs de notre localité, tous nos remerciements pour tout le cœur et le dévouement qu'ils mettent pour assurer l'Instruction et l'éducation de leurs élèves et nous formons un vœu qui nous est bien cher : c'est que certains parents n'hésitent plus à confier leurs enfants à des maîtresses aussi expérimentées et aussi dévouées.

LAUZES. — *Foire.* — La foire du 5 août à Lauzes, a été très belle. Les différentes espèces d'animaux se vendaient à des prix rémunérateurs.

Contentement général pour les vendeurs et les acheteurs. En somme bonne foire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Rentrée triomphale.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, nos musiciens et nos chanteurs nous sont revenus chargés de lauriers cueillis au concours de Rodez. Une réception enthousiaste leur a été faite à la gare par la municipalité et le conseil municipal. De gentilles fillettes des écoles leur ont offert force bouquets et couronnes.

Le cortège s'est formé dans la cour de la gare et a parcouru, au son d'un allegro mi-

litaire, l'avenue et la rue Gambetta. Sur le parcours, les fleurs pleuvaient de toutes les croisées.

Sur la place Carnot, où la municipalité avait fait dresser des trophées de drapeaux et d'oriflammes, l'harmonie a exécuté l'Hymne national, et l'orchestre le chœur imposé au concours de Rodez. Ces deux exécutions ont été très vivement applaudies et font honneur aux chefs de ces deux sociétés, qui ont payé de leur personne pour obtenir un si beau résultat.

— *Gare.* — M. Ariès, chef de gare à Figeac, est nommé en la même qualité à Ussel.

M. Labie, chef de gare à Teyssonnieres, est nommé à Figeac.

Ecole maternelle. — La distribution de prix et de jouets aux enfants de l'école maternelle publique de Figeac aura lieu dimanche 11 août, à deux heures du soir, sous la présidence de Mme Mage, présidente du comité de patronage.

La réunion se fera dans la grande salle de l'école maternelle.

On désire surtout recevoir beaucoup de frères de famille.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 5 août. — Victor Delfaut, âgé de 56 ans, cultivateur à Caniac, canton de Labastide-Murat, est condamné à 25 fr. d'amende (loi Bérenger), pour avoir commis un attentat public à la puceur.

— P. R..., cultivateur à Bétaille, qui a fait voyager un chien en chemin de fer, de la gare de Saint-Denis à la halte de Bétaille, sans ticket, est condamné à 5 fr. d'amende et aux dépens pour contravention à la police des chemins de fer.

— M. G..., cultivateur, demeurant à Gramat, est condamné à 25 fr. d'amende (loi Bérenger), pour avoir porté des coups et fait des blessures au nommé D..., cultivateur au même lieu.

VAYRAC. — *Distribution de prix.* — Dimanche dernier, 4 août, à deux heures du soir a eu lieu la distribution de prix aux élèves des écoles laïques de Vayrac, présidée par notre sympathique ami, M. Cocula, sénateur du Lot.

L'estrade, habilement décorée de drapeaux aux couleurs nationales, de guirlandes et d'écussons, était placée dans cette admirable cour de l'école de filles suffisant à peine à contenir les amis nombreux de l'Enseignement laïque, qui avaient tenu par leur présence à rehausser l'éclat de cette belle fête scolaire. — Remarqués dans l'assistance les conseillers général et d'arrondissement du canton, Bergougnoux. Conseiller d'Arrondissement de Gramat, la municipalité de Vayrac presque en entier, les fonctionnaires et un grand nombre d'instituteurs du canton.

Après l'exécution des morceaux inscrits au programme et qui ont été si bien réussis, soit par les jeunes filles soit par les jeunes garçons, M. le Président a prononcé le magnifique discours suivant :

Discours de M. Cocula

Je remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu me désigner pour la présidence de cette fête scolaire. Je remercie Monsieur le Maire et le Conseil municipal de Vayrac qui les premiers songèrent à me donner ce nouveau témoignage de sympathie. J'éprouve une satisfaction bien vive à m'associer à votre population si vaillamment républicaine pour célébrer ensemble les bienfaits de l'Instruction populaire, créatrice de la démocratie française : satisfaction à laquelle s'ajoutera celle de rendre un nouvel hommage à la mémoire de l'inoubliable ami de Verninac, le bienfaiteur de ce pays dans ce canton qui fut son berceau politique.

Toutes les distributions de prix se ressemblent sans doute et partout dans ces réunions de famille, maîtres et élèves sont complimentés et encouragés.

Aussi ne saurai-je me dérober à cette tradition sans manquer au plus agréable de mes devoirs, me trouvant en présence d'Instituteurs et institutrices aussi distingués que ceux qui dirigent non sans éclat les Ecoles laïques de Vayrac.

Certes, si l'école des garçons est en pleine prospérité et se trouve plus fréquentée que l'école des filles, il ne faut pas que cette dernière en soit jalouse. A peine née elle ne peut que se féliciter d'égaliser presque sa devancière, malgré la concurrence qui lui est faite. Et puis, rappelez-vous les difficultés de son installation, les résistances passionnées qu'elle rencontra et qui faillirent dégenerer en une véritable émeute fomentée par les prétendus hommes de paix et de charité chrétienne. Cependant le désordre ainsi créé n'eut pas de

suites trop graves, vous le savez, grâce à la sagesse et à la robuste énergie de votre excellent Maire M. Granouillac, auquel je suis heureux de renouveler en cette circonstance les félicitations des chefs de l'Administration pour sa belle attitude pendant la période laborieuse de la laïcisation de l'école des filles de Vayrac, aussi, ne soyons pas inquiets, le calme étant rétabli cette école ne tardera pas à se distinguer à son tour par des succès qui augmenteront encore sa fréquentation et sa prospérité.

Le Grand Maître de l'Université rappelait naguère cette vérité qui menace de rester éternelle, à savoir que la Révolution n'a pas donné tous ses fruits : « Bien des idées, disait-il, jetées au vent par nos pères ont dormi dans le sillon ! La démocratie, en effet, à peine consciente de ses droits et de ses devoirs, s'organise lentement, péniblement après avoir proclamé l'abolition de toutes les aristocraties, elle a pu mettre définitivement le pouvoir entre les mains du plus grand nombre avec la prétention légitime, de gouverner seule désormais dans la plénitude de la souveraineté populaire. Or, ce qu'il faut à tout gouvernement qui prend naissance dans l'élection, c'est un vaste et puissant système d'instruction, général, gradué, spécial, professionnel, commun, gratuit, obligatoire et laïque, capable de porter la lumière au sein de l'obscurité des masses et qui remplace toutes les démocraties arbitraires plus ou moins confessionnelles par un système égalitaire, positif, assez puissant pour établir l'harmonie entre les hommes et les Institutions qu'ils ont librement fondées.

Pour apprendre à vivre en société, il faut étudier le milieu et le fait au moment où l'on vit. Or, le milieu et le fait de l'heure présente c'est la démocratie et la République. L'Etat doit donc enseigner la démocratie et la République.

Voilà pourquoi nos Instituteurs, s'attachent à former l'esprit de la jeunesse en l'animant de l'esprit et du souffle républicain. « Le Pays et la République ne leur demandent rien de plus. Qu'ils restent dans les régions calmes et sereines où leur mission les élève ; qu'ils nous laissent aux prises avec la violence et la fureur des partis. » Leur mission est suffisamment grande et noble pour qu'ils s'y renferment entièrement et cela pour le plus grand bien de la Patrie et de la République. C'est ainsi qu'ils feront respecter l'école neutre où les consciences doivent rester libres ! C'est ainsi qu'ils formeront des esprits libres laissant à d'autres le soin de façonner des âmes pour la servitude.

Vous ne pardonneriez pas à l'élu de la démocratie rurale de ne pas appeler l'attention des Maîtres de l'enseignement public sur la science agricole, la plus utile de toutes. Comment expliquer l'oubli dans lequel semble être tombé l'agriculture ! Comment justifier l'ingratitude des hommes envers la terre autrement que par une aberration de l'esprit social ! Mère généreuse, nourricière univérale, on ne te permet pas d'être fatiguée, malade, épuisée.

Depuis quelques années, presque une génération, la terre subit une crise, semblable à celle qu'elle éprouva jadis et que l'histoire signale depuis le songe biblique de Joseph sous la détermination de périodes d'abondance et de misère (vaches grasses et vaches maigres), crise que notre génération n'a pas eu le courage de supporter à une époque où l'ambition des hommes entraînant leurs appétits, a pris des proportions démesurées.

La terre possède une quantité déterminée de matière nutritive qui se renouvelle successivement, lentement, méthodiquement, par le retour de ses produits transformés sous l'influence climatique des milieux, et qu'elle tient en réserve pour alimenter les plantes cultivées à sa surface. Elle possède en outre

une forme végétative ou puissance vitale également déterminée et limitée, ordonnée et conduite par les éléments qu'elle renferme, sous l'action du climat.

Cette terre que certains zoologistes entreprennent de comparer à un être organisé, immense, vivant, semouvant, respirant, digérant, nourrit en réalité à sa surface tous les autres êtres, de même que chacun de ces derniers nourrit à son tour d'autres êtres parasites toujours, s'étendant dégressivement jusqu'aux infiniments petits. Les êtres les plus perfectionnés comme les plus rudimentaires ne seraient donc dans toute l'échelle animale qu'un groupement de parasites, sorte de greffages successifs vivant les uns au détriment des autres.

Si bien que pendant la crise agricole ou terrestre que nous venons de traverser, l'homme, parasite de la Terre, a fatalement subi le contre-coup de l'état maladif de sa nourrice à l'exemple des autres êtres, surtout des végétaux. Et c'est dans ces conditions que les économistes, médecins de la terre, sont intervenus et ont inventé des traitements multiples dont le plus dangereux serait la culture intensive. A son tour l'homme chercha ailleurs des satisfactions, s'adressa à d'autres industries, se livra au Commerce. Ses appétits grossirent ; il voulut faire fortune rapidement, pour vivre vite et fort ; il voulut surtout jouir de l'existence et de même que les économistes agricoles avaient inventé la culture intensive, les économistes humains inventèrent la vie animale intensive ; ses savants la science intensive et ses médecins la jouissance intensive. Vivre vite, fiévreusement, sans souci du lendemain, voilà la formule, voilà l'ordonnance. — Mais reprenons courage ! la crise agricole touche à sa fin ; la période des « Vaches grasses » s'annonce depuis que le soleil revient doré nos moissons ; les éléments reprennent leur cours normal, les chauds été succèdent aux hivers rigoureux. L'équilibre des saisons redonnera l'équilibre de la végétation et par suite, espérons-le, l'équilibre des cerveaux humains. L'harmonie du bien succédera à l'harmonie du mal comme la santé sera la conséquence de la disparition de la maladie. Voici donc le moment pour les instituteurs de réveiller dans l'esprit de leurs élèves cet amour du sol qui fut si profond dans l'esprit de leurs aïeux, cet amour, source de toutes les joies saines et véritables ; d'éveiller leur goût pour l'agriculture, industrie jamais ingrate quoi qu'on en dise ; de leur montrer la beauté saine de la vie des champs, à l'air libre et pur, engendrant les hommes robustes et forts, les soldats paysans qui sauvèrent jadis la Gaule antique de l'invasion étrangère, et qui, seuls, demain seraient capables de sauver la patrie.

Voici le moment de leur montrer le péril des villes, des centres industriels, la laideur morale et matérielle d'une existence où la santé disparaît, où la morale succombe ; où l'on se grise sans jamais être heureux, où l'on aime sans affection, Instituteurs et Instituteurs apprenez à vos élèves que les peuples les plus heureux et les plus forts ont été les peuples de l'Asie, de Rome, d'Athènes et de Gaule et vous remplirez un devoir patriotique. Et comment ne réussirez-vous pas dans ce coin merveilleux de Vayrac où la nature semble avoir prodigué tous ses dons ? Propriétaires, Cultivateurs, Paysans, mes amis, restez aux champs, retenez-y vos enfants ; c'est là qu'est votre bonheur ; c'est là qu'est votre avenir !

Et vous, chers enfants, pour lesquels maîtres et parents rivalisent d'efforts et de sollicitude, soyez-leur reconnaissants des leçons qu'ils vous donnent et des soins qu'ils vous prodiguent. Rappelez-vous sans cesse que c'est à la République que vous devez l'éducation qui fera de vous d'excellentes mères de famille, de bons citoyens ; que c'est grâce à cette instruction gratuite, laïque et obligatoire que vous serez

affranchis de l'esclavage moral des classes de la Société qui s'en va et de la suprématie des privilégiés de la fortune qui vous menace. Que c'est grâce à cette instruction que vous pourrez prétendre aux fonctions les plus élevées, parce que après avoir conquis vos droits de citoyens vous aurez acquis les connaissances nécessaires.

C'est dans cet esprit que nous engageons vos parents à venir en aide à vos maîtres si dévoués, à s'intéresser à vos progrès ; nous les prions de consulter souvent vos Instituteurs et vos Institutrices pour développer en vous, avec leurs concours cette éducation morale qui vous dirigera vers le beau comme vers le bien, base d'une société vraiment démocratique.

Et maintenant, messieurs et chers élèves, laissez-moi terminer par une double évocation !

C'est du souvenir de Madame de Verninac mère et de son fils Charles de Verninac que je veux parler : souvenir qui plane sur nous dans cette réunion familiale. Consolatrice et bonne fut la mère ; bienfaiteur et bon fut le fils ! Que ces deux noms soient toujours vénérés parmi ces populations, qu'ils ont tant secourus, tant aimés.

Si les voix d'outre-tombe pouvaient se faire entendre, celle de notre cher disparu s'unirait à la mienne pour crier encore : Vive la République.

SAINT-GERMAIN. — Dissolution du Conseil municipal. — Par décret du Président de la République, le Conseil municipal de Saint-Germain est dissous, pour dissension au sein du conseil.

LABASTIDE-MURAT. — Fête votive. — La fête patronale de Labastide-Murat, était très animée, comme du reste toutes les années. Il y avait beaucoup d'étrangers venus pour y assister.

La superbe musique de Labastide a parcouru en tous sens les différentes rues avec une jeunesse pleine d'entrain. A cause de la grande chaleur, les danses n'ont commencé que le soir et ont duré presque toute la nuit. La fête a continué le lundi et ne s'est terminée que le soir.

BEAUMAT. — Ces jours derniers un vol de foin a été commis au préjudice du nommé Jean-Pierre Marty, cultivateur à Beaumat, canton de Labastide-Murat.

Le nommé Marty avait fauché son pré et se disposait à enlever le foin après l'avoir fait sécher, mais pendant la nuit un malfaiteur en a dérobé une partie.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Labastide-Murat.

BULLETIN FINANCIER

Les incidents de Constantinople ont défavorablement influencé le marché.

Au début de la séance il s'est produit quelques ventes qui ont pesé sur la cote des fonds d'Etats, en clôture on a un peu repris sans cependant atteindre le niveau pratiqué hier.

Notre 3 0/0 a baissé de 10 c à 101.22, le 3 1/2 0/0 d'autant à 101.50 et l'amortissable de 7 c. à 99.90.

Les Sociétés de Crédit sont ferme sans changement.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 582, le Crédit Foncier à 658, le Crédit Lyonnais à 1.030 et la Société Générale à 616.

Parmi les Chemins français le Lyon finit à 1.657, le Nord à 2.130 et l'Orléans à 1.865.

Le Suez est en hausse de 5 fr. à 3.715.

L'Extérieure reste à 70,20, l'Italien à 96,85, le Portugais cote 25,70, le Russe 3 0/0 1891 a repris à 85,55, le Serbe 4 0/0 unifié se traite aux environs de 68. Le Turc D finit à 25,05 et la Banque Ottomane, 528.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facilités données aux Voyageurs pour aller en vacances sur le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la saison d'été de toutes les gares de son réseau entre elles sous la condition d'un parcours d'au moins 250 kilomètres (aller et retour compris) des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; les voyageurs ayant la faculté de s'arrêter à toutes les gares du parcours.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre, il est délivré au chef de famille, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera autorisé à voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet, mais sans arrêt en cours de route.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 juillet au 1^{er} octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date étant entendu que dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} novembre ou, moyennant prolongation payante, le 15 novembre au plus tard.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

En outre du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa.

On délivre des Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

DEMANDE D'EMPLOI

Régisseur pour propriétés, demande emploi. S'adresser au bureau du journal

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVII

L'AMOUR D'UNE AMAZONE

Cigarette ôta sa tunique et la lui jeta sur la poitrine ; puis, toute grélotante, elle se pelotonna plus près encore du feu.

— Je lui ai sauvé la vie deux fois — pensa-t-elle en le regardant. — Gare à la troisième, dit-on !

Il s'agita un moment avec impatience. Elle se rapprocha de lui.

Son visage était enflammé, sa respiration plus rapide et plus courte ; il devait avoir la fièvre.

Les bandages avaient glissé de ses blessures ; elle les trempa dans l'eau et les replaça après les avoir rafraîchis.

Il se remua d'un côté, puis d'un autre, et des mots entrecoupés arrivèrent jusqu'aux oreilles de Cigarette.

— Laissez-le... laissez-le... qu'il soit le bienvenu ! Je l'ai sauvé... Qu'importe ma fortune ? Ce n'est pas grand-chose...

Elle écouta avec une extrême anxiété afin d'entendre les paroles qui devaient terminer

cette phrase, mais elles restèrent inintelligibles.

— Tiens ! — murmura-t-elle en respirant à peine — il paraît que c'est pour un autre qu'il s'est ruiné !

Elle ne put saisir les paroles qui suivirent.

Elles étaient dites dans une langue qui lui était inconnue, car elle ne savait pas un mot d'anglais, et elles sortaient des lèvres de Cecil, rapides et confuses, tandis qu'il s'agitait avec une inquiétude fébrile ; le vin qui l'avait sauvé de l'épuisement enflammait son cerveau pendant son sommeil.

De temps en temps, des mots français se mêlaient aux mots anglais ; elle se pencha pour saisir leur sens ; sa joue touchait presque le front de Cecil, son cœur battit, son visage se colora, sa bouche trembla d'une joie trop vive, avec un sentiment de crainte, de désir, qu'elle n'avait jamais ressenti.

— Si j'étais en possession de mon héritage, — murmura-t-il, dans la langue de Cigarette, — si je l'avais... me regarderait-elle avec autant de froideur ? Elle m'aimerait... D'autres femmes ne m'ont-elles pas aimé ? Oh ! mon Dieu ! si elle ne m'avait pas regardé, je n'aurais pas compris combien j'ai perdu !

Cigarette tressaillit comme si elle eût reçu un coup de couteau et se leva précipitamment pour s'éloigner de lui.

— Elle... elle... toujours elle ! — murmura-t-elle avec fureur, tandis que sa figure paraissait sombre et écarlate à la lueur du feu.

Elle se retira lentement pour reprendre sa place près du foyer.

Telle devait toujours être sa récompense.

Il était là, couché, inconscient de sa présence, s'agitant péniblement dans un sommeil fiévreux, murmurant des paroles incohérentes, en français, en anglais, mêlées d'une manière étrange ; tandis que Cigarette accroupie par terre, entourée de la lumière du feu qui se jouait sur sa beauté pittoresque et enfantine, tenait ses grands yeux expressifs et sauvages, remplis cependant d'une douleur étrange et mystérieuse, fixés sur le clair de lune au milieu duquel le corps décapité se détachait comme une ombre sur une mer grise et froide.

Cependant elle ne le quitta pas encore : elle était trop généreuse pour l'abandonner.

— Ce qui est juste est juste. Il est soldat de la France, murmura-t-elle, tout en continuant sa veillée.

Elle n'éprouvait aucun besoin de dormir, une insomnie cruelle semblait avoir banni loin d'elle toute idée de repos ; elle passa ainsi toute la nuit.

Toutes les fois qu'elle pouvait le soulager ou l'aider, elle se levait pour le faire, rafraîchissant son front brûlant, ou humectant ses lèvres desséchées, renouvelant les linges de ses blessures ou ramenant les grossières couvertures qui formaient son lit.

Mais elle s'acquittait de la tâche sans que rien perçât de cette attention affectueuse et empressée qu'elle lui avait témoignée si souvent.

Lui ne perçut rien, il ne vit même pas qu'elle était là ; il ne se réveilla pas de ce som-

meil pénible, qui s'était emparé de lui, il sentait seulement vaguement qu'il souffrait ; il rêvait seulement vaguement à ce qu'il murmurait... il rêvait de son passé et de la beauté de la femme qui avait réveillé en lui tous les souvenirs de ce passé.

Voilà donc quelle était la récompense de Cigarette !... l'entendre gémir tristement sur le sourire à jamais évanoui d'une autre !

L'aube se leva enfin ; les soins incessants de la jeune fille et l'adresse avec laquelle elle avait rafraîchi et pansé les blessures du malade avaient rendu à Bertie un service infini ; la fièvre céda et vers le matin il cessa de prononcer des paroles incohérentes, sa respiration devint plus calme et plus tranquille ; il s'endormit d'un sommeil profond, paisible, rafraîchissant.

Elle le considéra longuement.

Elle le haïssait ; elle aurait dû le poignarder ou lui brûler la cervelle plutôt que de le soigner ainsi, lui qui la dédaignait !

Comme fille du peuple, comme enfant de l'armée, comme soldat de la France, elle aurait dû le tuer au lieu de lui caresser les cheveux et de soulager ses souffrances !

Elle serra vivement ses petites dents blanches, qui ressemblaient à celles d'un jeune épagneul.

Puis tout doucement, très doucement, de peur de l'éveiller, elle reprit sa tunique, remit du bois dans le feu à moitié éteint et, après lui avoir jeté un dernier regard, elle sortit de la tente au moment où le soleil se levait.

(A suivre).

LE
PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

IV

— Oui, Nanon, rassure-toi, car c'est le bon Dieu lui-même qui a donné à ces animaux, plus petits que des grains de poussière, la faculté de se réveiller après un très long sommeil qui ressemble à la mort. Apporte-moi ce livre, Nanon, dit Geneviève en terminant sa causerie scientifique. Ecoute ce que mon père a écrit :

« Être singulier qui ne peut vivre que dans l'eau, et habite pourtant la mousse de nos toits ; qui meurt chaque fois que le soleil dessèche sa retraite, pour ressusciter aussitôt qu'une ondée de pluie fait pénétrer jusqu'à lui le liquide nécessaire à son existence ; et qui peut employer plusieurs années à dépenser sa courte vie. »

— Eh bien ! es-tu rassurée, ma bonne Nanon ? demanda Geneviève à la pauvre illettrée en fermant son livre. As-tu confiance en moi ?

— Oh ! Dieu, oui, ma chère mignonne Geneviève, que j'ai confiance en vous. Il faut me pardonner, voyez-vous ; mon esprit n'est point

fait pour entendre et comprendre tout ce qui se passe ici, dit-elle en poussant un gros soupir et retournant à ses humbles fonctions.

— Un docteur ès-sciences ne dirait pas mieux, petite sœur, s'écria Charles Davillier, qui se montra à Geneviève.

— Ah ! tu as entendu et assisté à la conférence ?

— Oui, ma chérie, répondit avec émotion le jeune homme en pressant les deux mains de sa sœur dans les siennes. J'ai entendu, et je suis convaincu que tu es la bonne et intelligente fille dont la Mère supérieure m'avait fait l'éloge. Ainsi, te voilà transformée en aide naturaliste, en garçon de laboratoire. Mon père, en me parlant de ses travaux, n'a cessé d'associer ton nom à ses nouvelles expériences. Avec son ignorance des choses pratiques de la vie, ce cher père trouve tout simple et tout naturel qu'une jeune fille de seize ans se passionne pour la science, ou du moins pour ce qu'elle en peut comprendre.

Geneviève interrompit son frère :

— Permettez, Monsieur mon frère ; mes seize ans de l'année dernière sont devenus dix-sept ans cette année, me voilà presque une femme, dit-elle en redressant sa petite taille.

— Une femme ! reprit Charles Davillier avec un sourire un peu triste en constatant la délicatesse de la pale enfant qu'il avait sous les yeux. Pourvu, ajouta-t-il plus gaiement, qu'au milieu des alambics et des cornues du laboratoire tu ne finisses pas par devenir un être d'un sexe neutre, moitié femme, moitié pé-

dant, un petit cuistre en jupons. A propos de jupon, où en es-tu de ta toilette, ma chère mignonne ? Nanon m'a avoué que tu négligeais terriblement cette partie importante de la vie d'une femme ! Voyons, sois franche avec moi, tu t'oublies, tu ne dépenses rien ; j'ai même appris, dit Charles avec un ton tragique, que ta modeste résidence rue de l'Épée-de-Bois !... Malheureuse enfant ! que diraient les belles élégantes du boulevard des Italiens si elles avaient la connaissance d'une hérésie mondaine aussi monstrueuse ?

— Eh bien ! qu'y a-t-il de si étonnant à ce qu'une habitante de la rue du Puits-qui-Parle achète ses modes dans son quartier, rue de l'Épée-de-Bois ou rue des Poules, si tu le préfères, répondit Geneviève avec une malicieuse ironie

— Ecoute, ma chérie, dit sérieusement le jeune homme. Je connais la gêne dans laquelle tu vis, je sais que l'argent de la maison est consacré presque en entier aux travaux de mon père. Tu te privas à un tel point qu'il ne te sera pas possible, faute d'une toilette décente, d'assister au concert que donne ton professeur, et pourtant, ce concert, tu dois y prendre part. M. Legendre m'a dit tes étonnants progrès ; il a aujourd'hui la certitude qu'un avenir prochain te réserve une position indépendante, il est donc indispensable que tu répondes à l'appel de cet excellent homme.

— Je dois pourtant y renoncer, dit Geneviève en rougissant.

— Non, tu n'y renonceras pas, il s'agit de ton avenir. J'ai mis de côté pour toi une pe-

tite somme, le fruit de quelques répétitions. Nous ferons, si tu le permets, une infidélité à la rue de l'Épée-de-Bois, dit Charles avec une gaieté qui ramena le sourire sur les lèvres de sa sœur. Je te conduirai dans le vrai Paris, où, sans faire de folie, tu pourras t'habiller avec goût.

— Tu es bon, dit simplement Geneviève ; j'accepte, le but est si sérieux pour moi.

V

Ce fut avec tout son enthousiasme de grand artiste que le professeur Legendre complimenta sa jeune élève au retour du concert.

— Regardez ces petites mains, disait-il en montrant les doigts fluets de Geneviève ; d'où leur vient cette puissance et cette force unies à tant de souplesse et de légèreté ? De là ! ajoutait-il en touchant le front largement développé de la jeune fille, de son âme enfermée dans cet étroit espace ; mais l'âme, l'espace ne la limite pas, elle débordé et s'épanche ; car c'était bien ton âme, ma petite Geneviève, qui se manifestait par l'intermédiaire de tes petites mains ! et, en parlant ainsi, M. Legendre caressait ces petites mains d'une façon paternelle.

— Prenez garde, mon ami, fit entendre M. Davillier, vous allez gâter Geneviève et la rendre vaine.

(A suivre).

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 8 Août 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Xavier Déjean : Cœur de mère. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — Hemma-Probert : Le château de Reilland (suite). — H. de Balzac : Eugénie Grandet. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Georges Baume : Les Vendanges. — Variétés.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e.

Sommaire du n^o 1472, du 10 août 1901.

Les coléoptères rouleurs de feuilles, par Henri Coupin. — Les collections de Baye au musée Guimet, par R. Montclavel. — L'industrie minière en 1900 à Madagascar, par J.-F. G. — Excursion universitaire de Paris au mont Mounier, par Henri de Parville. — Les trains Sprague, par A. da Cunha. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 août 1901, par Ch. de Villedeuil. — Collecteur de poussières, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n^o 32 (10 Août 1901).

1^o Quinze mois dans l'Antarctique. — Le premier hivernage dans la Banquise australe, par M. Adrien de Gerlache.

2^o A travers le monde : Les brigades de la Macédoine, par G. Labadie-Lagrave.

3^o Parmi les races humaines : Les derniers vestiges d'une race disparue.

4^o L'Expansion Coloniale : Le Chemin de fer de Coumassie et les mines d'or de la Côte-d'Or.

5^o Dans le monde du travail : Les Voies ferrées du monde entier, par Paul Barré.

6^o La France à l'Étranger : Le Commerce maritime en Indo-Chine.

7^o Livres et Cartes :

8^o L'Armée autour du monde : France. — Allemagne. — Etats-Unis.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1497^e livraison (10 août 1901).

Le Roman d'un Sot, par François Deschamps. — Les Almanachs, par Louis Barron. — La pêche aux Cormorans, par Th. Lally. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Une Méprise. — Le Thé de Ceylan, par L. Viator.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Léon BONNASSIE mercier, demeurant à Cahors, sont invités à se rendre le lundi 19 août courant, à 3 heures et demie du soir, salle d'audience du tribunal pour :

Examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier

A. POULVEREL.

REPRÉSENTANTS

On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Écrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches-du-Rhône).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption

15 août 1901

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n^o 2 et G. V. n^o 102, du samedi 10 août inclus, au mardi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 21 août.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par lesdits tarifs lorsqu'elle expirera après le 21 août.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901,

la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

| DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa | PARIS-QUAI D'ORSAY | | | PARIS-PONT-SI-MICHEL | | | PARIS-AUSTERLITZ | | |
|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 1 ^{re} classe | 2 ^e classe | 3 ^e classe | 1 ^{re} classe | 2 ^e classe | 3 ^e classe | 1 ^{re} classe | 2 ^e classe | 3 ^e classe |
| La Bourboule | 50 85 | 34 30 | 22 35 | 50 60 | 34 15 | 22 25 | 50 40 | 34 00 | 22 20 |
| Le Mont-Dore | 51 40 | 34 70 | 22 60 | 51 05 | 34 55 | 22 50 | 50 95 | 34 40 | 22 40 |
| Royat | 56 45 | 38 10 | 24 85 | 56 35 | 38 05 | 24 80 | 56 00 | 37 80 | 24 65 |
| Chamblet-Nérès | 57 95 | 38 65 | 25 70 | 57 85 | 38 55 | 25 65 | 57 65 | 38 40 | 25 55 |
| Evau-les-Bains | 60 10 | 37 05 | 24 65 | 60 00 | 37 00 | 24 60 | 59 65 | 36 75 | 24 45 |

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transborderment en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Le transport des tomates sur le réseau des chemins de fer d'Orléans

Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Nord mettent en vigueur à partir du 7 Juillet, un tarif d'exportation nouveau pour les transports de tomates expédiées de la Vallée de la Garonne sur les marchés Anglais.

Ce nouveau tarif est ainsi conçu :

Tomates emballées par wagon chargé d'au moins 4,000 kil. ou payant pour ce poids.

De Marmande-Tonneins Agen et Montauban à Boulogne, Calais, Dunkerque : par 1,000 kilog. 40 fr.

Ce prix de 40 fr. comprend les frais de chargement, de déchargement, de gare et de transmission. Il est réduit à 38 fr. pour les envois faits à destination du Tréport-Vers.

Ce prix est inférieur à la moitié du tarif ancien et les compagnies prennent d'ailleurs les mesures nécessaires pour accélérer les transports dans la mesure utile.

Il ne paraît pas douteux que ces dispositions nouvelles et avantageuses ne favorisent le développement de cette importante culture dans tout le bassin de la Garonne.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

(offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches)

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)